



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 13-2023

Rivières «**ADOUR et NIVE**»

Commune de Bayonne

En raison de la manifestation nautique « Course d'aviron du roi Léon » organisée par le club de l'Aviron Bayonnais sur l'Adour à Bayonne, entre le pont Grenet en aval et le pont Saint-Esprit en amont, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés conformément à l'arrêté préfectoral en date du **12 JUIN 2023**, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droits par autorisation municipale, seront interdits :

le samedi 29 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

dans une zone comprise entre le pont Grenet en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont à Bayonne.

Anglet, le **12 JUIN 2023**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes
Philippe PAQUIN
Chef du service administration de la mer